

<i>Cook,</i>	<i>Jamieson,</i>	<i>Richey,</i>	<i>White (Hastings),</i>
<i>Davies,</i>	<i>Keefer,</i>	<i>Robertson (Hamilton),</i>	<i>White (Renfrew),</i>
<i>Dawson,</i>	<i>Kilvert,</i>	<i>Robertson (Hastings),</i>	<i>Williams, et</i>
<i>Dickinson,</i>	<i>King,</i>	<i>Ross (Lisgar),</i>	<i>Woodworth.—94.</i>
<i>Dundas,</i>	<i>Kinney,</i>		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ;
Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

Ordonné, que l'article 51 du règlement de cette Chambre, soit suspendu au sujet d'un bill à l'effet de réunir la compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* à la baie d'*Hudson* et la compagnie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la *Nelson*, en une même corporation, sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* à la baie d'*Hudson*," conformément à la recommandation du comité des ordres permanents, et que *M. Cameron (Victoria)*, ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de *M. McCarthy*, secondé par *M. Haggart*,

Ordonné, que toutes les pétitions présentées à la Chambre, pendant la présente session, pour ou contre la passation d'un acte à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et d'amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879, soient déferées au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'ordre du jour étant lu, pour la prise en considération du bill à l'effet d'incorporer l'Université de la *Saskatchewan* et d'autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de la *Saskatchewan*, tel que modifié en comité général de la Chambre ;

M. Williams propose, secondé par *M. Richey*, que le bill soit maintenant pris en considération.

M. Blake propose comme amendement, secondé par *M. Laurier*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre, afin d'ajouter un proviso portant que la corporation devra, dans les dix ans qui suivront l'achat, disposer des propriétés foncières qui ne seront pas requises pour l'usage et l'occupation de la corporation, ou autres fins semblables.

Et l'amendement étant mis aux voix ; la question est résolue affirmativement.

Alors la motion principale ainsi amendée, étant mise aux voix ;

Ordonné, que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un comité général de la Chambre, afin d'ajouter un proviso portant que la corporation devra, dans les dix ans qui suivront l'achat, disposer des propriétés foncières qui ne seront pas requises pour l'usage et l'occupation de la corporation, ou autres fins semblables.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, *M. l'Orateur* reprend le fauteuil, et *M. White (Renfrew)* fait rapport que le comité a modifié le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.